

N/Réf. : 04/5767/NM

Monsieur le Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ -ÉGALITÉ -FRATERNITÉ

Toulouse le, 5 juillet 2004

Monsieur Dominique PERBEN Garde des Sceaux
Ministre de la Justice 13 place Vendôme

7S()01 PARTS

A la suite du procès d'Outreau dont le verdict a été rendu ce vendredi 2 juillet, vous avez annoncé la mise en place d'un groupe de travail destiné à réfléchir sur les modifications à apporter aux procédures d'instruction et plus généralement au fonctionnement de la Justice.

Cette commission devra rendre ses conclusions au mois de septembre prochain, ce qui m'incite à vous solliciter à nouveau.

En effet je pense qu'après plusieurs années de réflexion; cette structure pourrait se pencher officiellement

sur la modification de l'article 122*1 du Code Pénal, telle que réclamée par l'Association Cendrine ,
Delphine, qui milite pour cette modification.

J'ai eu à de nombreuses reprises l'occasion de vous transmettre des correspondances sur ce sujet, et vous remercie par avance de la bienveillante attention que vous porterez à la présente.

Dans l'attente de vous lire,

Q~r~rd ~